

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE LA CAPTE

Séance du 30 MARS 2021 à 09h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles - Plages
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports
Monsieur GAVIN, Représentant des Usagers du port
Monsieur THEVENIN, Représentant des Usagers du port
Monsieur HENRY, Représentant les services Nautiques
Madame GONZALEZ, représentante des associations sportives et touristiques
Monsieur SALSOU, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

Etaient invités :

Madame COLL, représentante de la Fédération Varoise des Activités Nautiques- Environnement
Monsieur CHOPPE, représentant des associations sportives et touristiques
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Monsieur ALLEMAND, Maitre de Port
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur NICOLAS, Représentant des Usagers du port
Monsieur LONG, Représentant les Associations sportives et touristiques, démissionnaire
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué aux Ports, Plages et Iles
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités, nautiques pêche plaisance
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint

Envoi des Convocations par mail le 11 Mars 2021

Envoi des Documents par mail le 18 Mars 2021

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Compte de Gestion - exercice 2020
3. Compte Administratif – exercice 2020
4. Affectation du résultat 2020
5. Budget Primitif - 2021
6. Questions diverses

M. BRUNEL ouvre la séance à 09h15 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

Après avoir procédé à l'appel, M.BRUNEL fait part de la démission de M.LONG pour des problèmes de santé. Monsieur Le Maire a pressenti par son remplacement M. Yannick CHOPPE, qui assiste au présent conseil en qualité d'invité.

M.BRUNEL donne la parole à M. Yannick CHOPPE qui se présente comme habitant de La Capte, usager du port mais aussi adhérent à la SNCP.

QUESTION1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 23 FEVRIER 2021.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 23 Février 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2- COMPTE DE GESTION – exercice 2020

M.BRUNEL présente le compte de gestion.

Pour l'exercice 2020, Le Trésorier d'Hyères Municipale, comptable de la commune, a établi le compte de gestion en constatant toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice y compris celles effectuées au titre de la journée complémentaire.

Cet état de situation de l'exercice clos, présente :

- Le recouvrement effectué et les restes à recouvrer
- Les dépenses faites et les restes à réaliser
- Les crédits annuels
- L'excédent définitif des recettes

M.BRUNEL propose d'arrêter le compte de gestion 2020 comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	36 169,95		-23 767,66	12 402,29
Fonctionnement	82 957,87		38 650,17	121 608,04
TOTAL	119 127,82	0,00	14 882,51	134 010,33

M.BRUNEL précise que ces montants seront analysés dans le compte administratif qui suit.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – COMPTE ADMINISTRATIF – Exercice 2020

M.BRUNEL présente le compte Administratif comme l'acte qui termine le cycle annuel budgétaire et qui retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi il a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 24.07.2020
- Le vote du budget primitif intervenu à la même date.

Le rapport de présentation, que constitue ce compte Administratif, a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes Budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire.

Le résultat de clôture s'établit à 99K€. Il sera intégré au budget 2021 à l'occasion du budget Primitif 2021.

M.BRUNEL insiste sur les taux de réalisation très proches de la réalité puisqu'ils sont de 104.86% en recettes et 82.6% en dépenses. Ce qui signifie que, malgré la crise sanitaire et ses incertitudes, les estimations de l'analyse financière réalisée par Mme CADIOU étaient assez précises et finalement proches de la réalité.

La parole est passée à M.SANGUIGNOL qui présente le tableau récapitulatif suivant :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
RESULTATS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	225 104, 36 €	263 754, 53 €	38 650, 17 €
	INVESTISSEMENT	131 701,78 €	107 934, 12 €	- 23 767, 66 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	FONCTIONNEMENT		82 957, 87 €	
	INVESTISSEMENT		36 169, 95 €	
RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	225 104, 36 €	346 712, 40 €	121 608, 04 €
	INVESTISSEMENT	131 701, 78 €	144 104, 07 €	12 402, 29 €
RESULTAT DE CLOTURE				134 010, 33 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	35 034, 91 €		

M. SANGUIGNOL présente les chiffres du compte administratif à l'appui d'une projection.

Plus aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – AFFECTATION DU RESULTAT

M.BRUNEL rappelle qu'il a été constaté un excédent d'exploitation au port de La Capte.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en un excédent d'exploitation reporté ou en une dotation complémentaire en réserve.

En conséquence, il est proposé d'affecter ces résultats d'exploitation comme suit :

- d'affecter la somme de 22 632,62€ en recettes d'investissement au compte 1068
- de reporter la somme de 98 975,42€ en recettes d'exploitation au compte 002

M.BRUNEL précise que ces résultats se retrouveront dans le budget 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5– BUDGET PRIMITIF

M.BRUNEL explique que le Budget primitif 2021 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors du conseil municipal du 26 février dernier. Il transpose sous forme de propositions nouvelles ces orientations, intègre également les restes à réaliser d'investissement et la reprise des résultats de l'exercice 2020 conformément au projet de délibération présenté lors de cette même séance.

Il est proposé d'adopter le budget primitif qui s'élève à :

- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	2 014 884,91 €
- SECTION D'EXPLOITATION.....	363 505,42 €

	2 378 390,33 €

M.BRUNEL passe la parole à M.SANGUIGNOL qui détaille les différents tableaux du BP à l'appui d'une projection.

Dans ce cadre-là, M.SANGUIGNOL confirme ce qui a été présenté au budget : le marché de la modification de la digue sera envoyé semaine prochaine à la commande publique pour avoir une notification au mois d'Août et maintenir une programmation des travaux au mois d'Octobre.

Il fait un aparté sur les sanitaires situés en dehors de la zone portuaire pour lesquels aucune information d'éventuels travaux n'a été communiquée.

M.BRUNEL résume ce budget comme étant à la fois prudent mais aussi ambitieux avec la construction de la digue qui va apporter certainement une belle plus-value au port tout en améliorant la sécurité des bateaux.

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

M.BRUNEL informe les membres présents que l'élection de M.ETIENNE n'a pas été validée en tant que suppléant de M.GAVIN lors des élections du CLUPP. En effet, il n'est pas titulaire principal d'un poste d'amarrage (49% pour lui et 51% pour sa fille). A ce titre il ne peut être membre du CLUPP et donc élu au Conseil Portuaire. Une nouvelle élection – partielle – aura lieu lors du prochain CLUPP à l'automne.

1^{ème} question :

M.GAVIN souhaite connaître la date prévue des travaux de dragage.

M.SANGUIGNOL explique qu'ils devraient commencer le 06 Avril à L'Ayguade et donc débiter dans une quinzaine de jours au port de la Capte. M.GRIMARD précise qu'il a reçu le plan de bathymétrie la veille qui montre le besoin de draguer loin à l'intérieur du port consécutivement aux coups de vent.

M.SANGUIGNOL indique que le niveau de l'eau était récemment à +10 au zéro des cartes marines, ce qui est rare (niveau de l'eau supérieur de 10cm au niveau zéro des cartes marines). Cela montre bien que le niveau de l'eau monte.

M.THEVENIN souhaite savoir s'il y aura plus de matériaux à draguer. M.GRIMARD le confirme.

M.SANGUIGNOL pense que le montant affecté à ces travaux permet de couvrir cette augmentation de volume. D'autant plus que la convention tripartite avec les Salins (qui vient d'être prolongée pour 3 ans) permet d'avoir un système de valorisation des sédiments quasiment gratuit puisqu'il n'y a que leur transport à payer. Une fois que la nouvelle digue sera en place, les matériaux seront poussés pour mieux glisser devant le port et donc réduire leur impact dans le port. L'objectif est d'avoir au moins 2m de tirant d'eau dans le Port.

2^{ème} question :

M.THEVENIN demande si les rochers le long de la digue et sur le quai d'accueil seront remontés. M.SANGUIGNOL précise qu'ils le seront plutôt pendant les travaux de la digue. Il indique également, qu'étant donné l'épaisseur de la digue, une rangée de bloc sera enlevée pour agrandir le stationnement sur le port. Cela permettra d'agrandir le parking d'environ 1.50m de large permettant de mettre 10 à 12 voitures.

M.SANGUIGNOL précise que ces mêmes rochers serviront d'abord à fermer un des bassins pendant les travaux puis seront récupérés pour consolider la nouvelle digue.

3^{ème} question :

M.THEVENIN évoque la partie engorgée en posidonie le long du canal et souhaite savoir s'il sera creusé à cet endroit.

M.SANGUIGNOL le confirme mais indique qu'il s'agira plus, à proprement parlé, de décaissement que de dragage avec l'objectif d'un tirant d'eau de -2m partout dans le port. En exploitant jusqu'à sa limite la zone portuaire, et en gagnant en bassin sur cette partie terrestre en limite, le nombre de postes d'amarrage va être augmenté tout en assurant une meilleure circulation interne.

4^{ème} question :

M.CHOPPE souhaite savoir si dans le cadre de la modification de la digue, il a été réfléchi à un endroit d'accueil des annexes des voiliers au mouillage devant le port.

Les plans de la nouvelle digue sont projetés à M.CHOPPE qui ne les connaissait pas.

M.SANGUIGNOL explique que le chenal d'entrée du port débouchera sur un bassin plus large d'environ 10-15m avec un petit quai d'accueil à aménager. Celui-ci pourrait permettre de mettre les annexes, ce qui deviendrait moins gênant grâce à la nouvelle largeur supérieure du bassin.

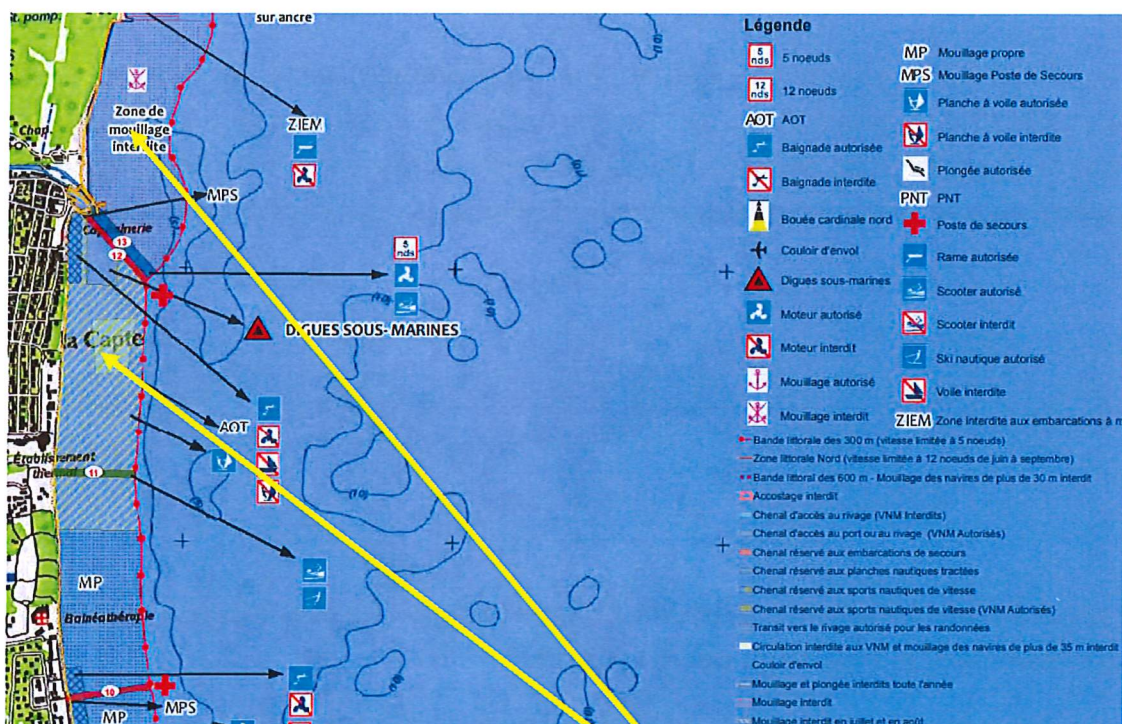
M.CHOPPE insiste sur le côté attractif du Port de La Capte quand il est difficile de mouiller à Porquerolles, entraînant l'augmentation du nombre de bateaux au mouillage et par conséquent le nombre d'annexes.

M.SANGUIGNOL précise qu'à partir du moment où il y a accès à un port, à des commerces, de l'eau, du ravitaillement, le lieu devient plus intéressant pour les bateaux au mouillage avec des annexes. L'idée qui se développe est d'aménager des ZMEL mais le pendant pour que ces équipements soient respectueux (ancrage respectueux des posidonies) est de réguler, voire interdire certaines zones. Des études préliminaires sont en cours et nous sommes engagés dans ce processus actuellement.

Il pourra être étudié sur le prochain plan de balisage une éventuelle zone d'accueil des annexes sur la petite plage accolée à la nouvelle digue. Il pourrait donc y avoir en extérieur de la digue un chenal d'accueil le long ou, à l'intérieur, une zone d'accueil.

5^{ème} question :

M.THEVENIN demande à ce que le plan de balisage de La Capte soit affiché à l'écran.



M.THEVENIN indique que la zone notée « zone de mouillage interdite » ainsi que la zone rayée jaune qui est indiquée « mouillage interdit sauf navire de plongée » sont des zones infestées de bateaux. Il souhaite que des mesures soient mises en œuvre pour faire respecter le règlement.

M.SANGUIGNOL explique qu'il est du ressort de la Police Municipale et de la Police Maritime de faire appliquer le règlement.

M.BRUNEL précise qu'il est difficile pour la police municipale d'être présente sur tout le littoral. Il rappelle que l'épisode estival a été atypique par le nombre de bateaux présents sur l'eau et les incivilités des usagers. Il est donc difficile, sans les moyens de la police maritime d'encadrer ce dispositif de manière satisfaisante.

M.GAVIN pense qu'il faut laisser rentrer les annexes dans le port car c'est bon pour les commerces. M.BRUNEL approuve mais il y aura un effet de saturation.

M.THEVENIN précise que certains bateaux sont là près de 4 mois. M.BRUNEL rappelle que M.SANGUIGNOL travaille actuellement sur ces dispositifs et sur une éventuelle ZMEL (Zone de Mouillage et d'Equipements légers) avec le Port National de Port Cros.

M.CHOPPE demande s'il serait envisageable d'arriver en annexe sur la jetée nord avec la mise en place d'un ponton flottant pour ne pas avoir « les pieds dans l'eau ». M.SANGUIGNOL répond que ce genre d'ouvrage est relativement cher, environ 30.000 à 35.000€. Aujourd'hui, l'idée serait plus d'utiliser une bande d'environ 30m de large dans le chenal le long de la digue.

M.CHOPPE et M. THEVENIN affirment qu'elle n'est pas utilisée. Le Maitre de port devrait pousser les annexes à aller se mettre ailleurs pour ne pas gêner la navigation.

M.SANGUIGNOL n'approuve pas l'installation d'un ponton flottant, d'autant plus situé à l'extérieur de la zone portuaire, et rappelle son coût :

- son achat (ponton de 12m) : environ 25.000€
- son déplacement régulier : Environ 10.000 à 12.000€

M. GAVIN complète en rappelant la responsabilité qu'y incomberait au port de ce fait. M.BRUNEL acquiesce et rappelle les difficultés à intervenir à l'extérieur de la zone portuaire.

M.SANGUIGNOL explique que dans la nouvelle configuration de la digue, il faudra exploiter ce petit ponton à l'entrée du port. Il annonce également qu'il est très vraisemblable que la situation estivale 2021 soit identique, voire pire que 2020. En effet, M.SANGUIGNOL annonce aux membres du conseil que les demandes estivales sont arrivées en très grand nombre.

M.GAVIN précise que de temps en temps les annexes prennent la place des abonnés. M.ALLEMAND explique que si auparavant elles étaient à la cale de mise à l'eau, il essaie aujourd'hui de les placer sous la passerelle à l'intérieur du port. Il précise que les propriétaires d'annexes ne souhaitent pas se mettre dans le chenal prévu car cela n'est pas suffisamment sécurisé et qu'ils ont peur de se faire voler leur annexe. M.THEVENIN précise que cela est problématique quand ils se mettent dans le chenal d'entrée.

M.SANGUIGNOL termine en précisant que l'année prochaine, le chenal sera restreint entre les 2 feux mais juste après le passage s'élargira sur un bassin protégé permettant la manœuvre, avec une digue relevée protégeant plus, le tout sans augmenter les tarifs. Il se pourrait également qu'à l'ouverture des plis les tarifs proposés soient plus intéressants que prévu car le secteur des travaux à la mer est très concurrentiel. Les résultats devraient être connus en septembre et ils seront communiqués dès que possible.

6^{ème} question :

M.GAVIN demande s'il y aura du dragage ciblé.

M.SANGUIGNOL précise qu'on ne fait plus ces puits de piégeage devant le port et le ciblage des zones à traiter est plus fin pour arriver à gérer ces dragages indispensables sans faire d'emprunt. Il rappelle qu'avant 2014, ces travaux de fonctionnement étaient réalisés avec des emprunts ce qui a été stoppé depuis plusieurs années.

7^{ème} question :

M. SANGUIGNOL souhaite évoquer les contraintes budgétaires liées à l'étude des mouillages des bateaux qui devrait prendre environ 2 ans.

En raison de son départ en retraite en fin d'année, un retour sera fait aux usagers par M. BRUNEL qui précise que les études seront longues et complexes en raison du vaste sujet et du nombre multiples d'intervenants.

M. BRUNEL rappelle qu'à terme la perspective est de limiter les bateaux au mouillage en poste fixe devant les ports tout comme devant les plages.

8^{ème} question :

M. GAVIN demande ce qu'est devenu le projet de gendarmerie Maritime au Port. M. SANGUIGNOL confirme qu'il avait reçu il y a environ 3 ou 4 ans une demande de mise en place de vedette de 13 à 14m qui devait venir de Gruissan (commune située dans le département de l'Aude en région Occitanie). Le maire de cette commune a refusé le départ de cette navette et le projet a été abandonné.

9^{ème} question :

M. THEVENIN s'interroge sur la nécessité d'avoir maintenant une vraie police municipale de l'eau à Hyères.

M. SANGUIGNOL rappelle qu'il y a un bateau de la Police Municipale au Port St Pierre qui sort tous les jours pour intervenir entre le port et La Capte, surtout à proximité des zones de baignade. Ils sont très présents sur le plan d'eau pour faire respecter tous les règlements. Il y a également la Gendarmerie Maritime, les Douanes et les Affaires Maritimes.

M. THEVENIN demande à ce qu'il soit déployé des moyens supplémentaires car un seul bateau de 2 agents pour la superficie du plan d'eau ne suffit pas. M. BRUNEL est d'accord mais rappelle que ce n'est pas à la municipalité d'assumer financièrement seule les moyens de contrôle. M. THEVENIN le conçoit mais pense que pour faire de la rade d'Hyères une vitrine olympique, il faut créer une police de l'eau à la hauteur et mettre les moyens sur l'eau pour que les usagers naviguent dans de bonnes conditions.

M. SANGUIGNOL rappelle que dans la bande des 300m, M. Le Maire a une action au titre de la police de baignade mais pas de navigation. La police municipale n'a donc pas tout à fait autorité pour verbaliser dans ce périmètre qui relève plus de la gendarmerie maritime. Cela montre donc que la commune fait même un peu plus que ce qu'elle ne devrait faire.

10^{ème} question :

M.GAVIN s'étonne que le balisage des 600 m ne soit pas mis en place.

M. SANGUIGNOL explique qu'il s'agit principalement des îles de Porquerolles et Port Cros. Il rappelle que pour baliser la bande des 300m il y a certains corps-morts qui sont à -35m/-70m de profondeur, on peut donc aisément envisager qu'à 600m, la profondeur serait trop élevée ce qui explique l'absence de bouée.

M.THEVENIN évoque la peur du gendarme à Port-Cros qui motive les gens à faire attention même en l'absence de certaines bouées. M.SANGUIGNOL rappelle que le site a été déterminé comme extrêmement sensible. Le pouvoir de police présent permet le respect de cette zone. Tout contrevenant est soumis à une infraction au code de l'environnement relevant du pénal, les amendes sont alors chères.

M.GAVIN rappelle que l'été, dans la rade, il y a beaucoup de monde sur l'eau. Il évoque des paddles qui font la traversée pour Porquerolles. M.SANGUIGNOL confirme que la multiplication des activités nautiques, parfois dangereuses, nécessite un plan de balisage pointu d'où le besoin de mener cette étude pour protéger la biodiversité, l'environnement, la zone de liberté que représente le plan d'eau tout en assurant la sécurité de tous. Le projet de ZMEL permettra ainsi de délimiter des zones de mouillage, des chenaux pour les différentes activités ... Toutefois, il faut être conscient que dès que la densité commence à monter, il y a des problèmes de « voisinage » sur l'eau.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port de LA CAPTE à 10h25.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL

